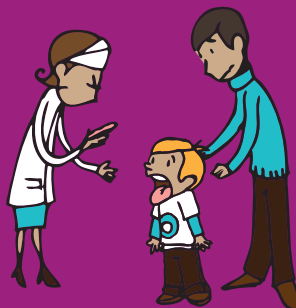


PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Prévention santé





Médecins, infirmières-
puéricultrices, sage-femme,
éducateurs de jeunes
enfants et assistants
administratifs travaillent
ensemble afin d'assurer la
protection et la promotion de
la santé de la famille et de
l'enfance au sein du Conseil
général de la Lozère.





Le service de la PMI organise

Un suivi de femmes enceintes nécessitant une attention particulière.

Des visites à domicile pour favoriser le développement harmonieux de l'enfant dans sa famille en soutenant et favorisant les parents dans leur compétence parentale.

Des consultations médicales de prévention ainsi que des bilans de santé en école maternelle.

Il assume la responsabilité :

De veiller à la qualité des modes de garde et d'accueil des enfants de moins de six ans : crèches, haltes-garderies, centres de loisirs sans hébergement.

D'instruire les demandes d'agrément des assistants maternels et assistants familiaux ainsi que d'assurer leur suivi et leur formation.



Il propose également :

Des consultations médicales anonymes et gratuites pour la prescription de contraception et des entretiens pré-IVG (Interruption Volontaire de Grossesse).

Il contribue :

Au recueil et à l'analyse des données épidémiologiques issues des certificats de santé, en lien avec les professionnels de santé départementaux et régionaux.

Il participe :

Aux différentes instances régionales de santé publique.

Vous souhaitez une contraception

Le **centre de planification** vous accueille sur rendez-vous et vous informe sur :

les différents modes de contraception,

la régulation des naissances,

l'interruption de grossesse,

les infections sexuellement transmissibles,

la vie sexuelle et affective.

Le centre de planification est un lieu d'information, de consultation et de conseil. Des médecins sont à votre écoute.

Outre le conseil et l'écoute, vous pouvez bénéficier de la prescription de pilule contraceptive, d'examens biologiques et frottis.

Ces consultations sont ouvertes à tous, gratuites et accessibles aux jeunes gens mineurs sans autorisation parentale.



Centre médico-social de Mende

Cité des Carmes - Service de la PMI - 48 000 MENDE

04 66 49 66 66

Consultations ouvertes au public tous les 3^e mercredi et 4^e lundi du mois.



Vous attendez un enfant

Dès la réception de votre déclaration de grossesse - transmise par votre CAF - un carnet de santé maternité vous est envoyé.

Vous trouverez à l'intérieur les informations nécessaires au bon suivi de votre grossesse.

La sage-femme du service de PMI vous propose de bénéficier au centre médico-social proche de chez vous :

- # de l'entretien systématique du 4^e mois : moments d'échanges et d'écoute seule ou en couple,
- # de groupes d'information sur la grossesse et l'accouchement,
- # de consultations prénatales.

Elle peut aussi vous proposer :

- # des visites à domicile pour un suivi plus individualisé et la mise en place d'aides spécifiques.

Les équipes du service de la PMI sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions :

Comment faire suivre ma grossesse

Qui ? Où ? Combien de consultations ? D'échographies ? D'analyses ? Quelle préparation à la naissance ?

Quels sont mes droits ?

Qui tenir informé ? Comment aménager mon temps de travail ? Quels congés ? Puis-je me faire aider ?

Comment mieux vivre pendant ma grossesse ?

Alimentation ? Sommeil ? Sexualité ? Activités physiques ?

Et l'entretien du 4^e mois ?

Pourquoi ? Avec qui ? En couple ? Quand ? Où ?

Et après la naissance ?

Allaitement ? S'organiser à la maison ? La contraception ? Mode de garde ?

Sage femme Service PMI

04 66 49 66 66

Permanences dans les CMS sur rendez-vous de 9 h à 12 h

Langogne	1 ^{er} mardi du mois
Florac	2 ^e mardi du mois
Marvejols	3 ^e mardi du mois
St-Chely	4 ^e mardi du mois
Mende	1 ^{er} jeudi du mois

Vous avez un enfant de moins de 6 ans

A la naissance de votre enfant, le Conseil général vous offre le carnet de santé avec ses trois certificats de santé obligatoires (8^e jour, 9^e mois, 24^e mois).

Ce document est essentiel pour le suivi médical de votre enfant.

Dans chaque centre médico-social, vous pouvez bénéficier de rendez-vous pour :

en prévention, des consultations réalisées par les médecins de PMI,

des visites à domicile des puéricultrices qui assurent un accompagnement individualisé et la mise en place d'aides spécifiques.

Les Professionnels de Santé du Conseil général sont aussi à votre disposition :

Votre enfant aura, en petite section de maternelle, un bilan médical complet en votre présence (bilan sensoriel, somatique, test de langage et de développement psychomoteur, vérification des vaccinations).

A la consultation, en visite à domicile

Que lui donner à manger ? Combien de temps l'allaiter ? Quels jouets pour lui ? Que faire quand il pleure ? Quels vaccins ? Qui peut m'aider à la maison ? Que faire avec la jalousie de la fratrie ?

Consultations de nourrissons

sur rendez-vous dans les CMS

Florac 04 66 49 95 04

Marvejols 04 66 49 95 03

Mende 04 66 49 66 66

Langogne 04 66 49 95 02

Saint-Chely 04 66 49 95 01

Puéricultrices

Une puéricultrice est à votre disposition, sur rendez-vous, dans chacun des centres médico-sociaux





Conseil Général de la Lozère

Rue de la Rovère BP24
48 001 MENDE Cedex

Tél. : 04 66 49 66 66 // Fax. : 04 66 49 33 37
cg48@cg48.fr - www.lozere.fr